



Paielement contravention stationnement

Par **arnaud1307**, le **07/02/2010** à **18:40**

Bonjour,rnrnJ'ai effectué le règlement de PV de stationnement au montant "minoré" malgré le dépassement de la date de paiement...les chèques ont été encaissés. Vais je recevoir des rappels de majorations ? l'encaissement des chèques vaut elle acceptation de la part de l'administration et sa résignation ? ou la connaissant une première ponction avant récupération du reste ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **07/02/2010** à **23:32**

Bonjour,rnrnLa réponse est OUI, vous allez recevoir une demande pour le montant majoré. Les périodes (voir le post-it sur les amendes : classes et montant) sont impératives et ne souffre d'aucun jour de retard. Désolé pour vous.